



DÉLIBÉRATION N° 110/2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 24

OBJET :

URBANISME

Rachat d'immeubles à l'EPF

Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le sept novembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous
la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 31.10.2024.

Etaient présents :

M. Laurent THEVENOT, Mme Laurence DUPONT, M. Jean-Louis ANTONY, Mme Aurélie FERNANDES, M. David JARDINE, Mme Nadège BROSSEAUD, Mme Lucie PINTO, M. Halim YALCIN, M. Eric DERSIGNY, Mme Florence PLUCHART, M. Emmanuel DENIS, Mme Julie FAITOUT, Mme Colette DESJOURS, M. Eric AGBESSI, Mme Véronique CHARTIER, M. Daniel BAPTISTE, M. Bruno DARCILLON, M. Nicolas BONJEAN, Mme Murielle VILLEDIEU.

Etaient représentés :

M. Julien PIEDPREMIER par M. Halim YALCIN.
M. Yannick ALCACER par Mme LAURENCE DUPONT.
M. Christophe VIEIRA par M. Eric AGBESSI.
Mme Christiane ZELUS par M. Daniel BAPTISTE.
M. Alexis VALLENT par M. Laurent THEVENOT.

Etaient absents :

M. Jean-Baptiste BLEHAUT - Mme Caroline POULET – M. Joël DE AMORIM.

Mme Aurélie FERNANDES est désignée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Mme Laurence DUPONT, Adjointe au Maire en charge des Projets, Travaux et Urbanisme, rappelle à l'assemblée que par délibération n°75/2024 du 20 juin 2024, le Conseil Municipal de la Commune a approuvé le rachat des parcelles cadastrées suivantes à l'EPF Auvergne :

RÉF	SURFACE EN M ²	ADRESSE	PROJET
AH 34	3 300	Pédanne	Réserve Naturelle
AH 36	900	Pédanne	Réserve Naturelle
AH 90	48 030	Cheires de Bruvaleix	Réserve Naturelle
AP 723	52	4 Rue du Cratère	Réhabilitation d'une maison
AP 721	70	Cour indivi	Réhabilitation d'une maison
AR 264	373	15 Route de Marsat	Réserve foncière "OAP Site LP/Cessard"
AR 265	917	Volvic	Réserve foncière (ancien abri des anciens ST)
AR 433	184	Cour indivi	Réhabilitation pour logements sociaux
AR 435	187	3 B Rue des Écoles	Réhabilitation pour logements sociaux
AR 436	48	3 T Rue des Écoles	Réhabilitation pour logements sociaux
AR 437	55	3 Q Rue des Écoles	Réhabilitation pour logements sociaux
AR 741	31	7 Rue des Écoles	Réhabilitation pour logements sociaux
AR 742	35	7 Rue des Écoles	Réhabilitation pour logements sociaux
ZH 3	705	Le Colombier	Réserve Naturelle
ZH 157	224	Le Bourg	Extension cimetière
ZH 163	407	Le Bourg	Extension cimetière
ZH 188	266	Le Bourg	Extension cimetière
ZH 192	509	Le Bourg	Extension cimetière
ZH 196	181	Le Bourg	Extension cimetière
ZH 197	21	Le Bourg	Extension cimetière
ZK 208	831	La Pigotte	Artisanat

ZL 406	953	La Combe	Piscine
ZL 407	1 140	La Combe	Piscine
ZM 46	1 208	Le Cessard	Piscine
ZM 48	400	Le Cessard	Piscine
ZM 51	1 600	Le Cessard	Piscine
ZM 56	1 683	Le Cessard	Piscine
ZM 60	375	Le Cessard	Piscine
ZM 67	2 043	Le Cessard	Piscine
ZM 77	3 085	Counière	Piscine
ZM 620	377	La Sagne	Emprise giratoire et RD
ZM 622	297	La Sagne	Emprise giratoire et RD

Au regard du Programme de Sécurisation du Patrimoine Historique mis en œuvre par l'EPF Auvergne relatif aux biens acquis jusqu'au 31 décembre 2019, il convient de sécuriser prioritairement les parcelles cadastrées AR 433, AR 435, AR 436, AR 437, AR 741 et AR 742 constituant l'ensemble immobilier « îlot mairie » et la parcelle AP 723 sise au 4, rue du Cratère.

Ainsi, les parcelles cadastrées objets du rachat à l'EPF Auvergne sont désormais définies comme suit :

RÉF	SURFACE EN M²	ADRESSE	PROJET
AH 34	3 300	Pédanne	Réserve Naturelle
AH 36	900	Pédanne	Réserve Naturelle
AH 90	48 030	Cheires de Bruvaleix	Réserve Naturelle
AR 264	373	15 Route de Marsat	Réserve foncière "OAP Site LP/Cessard"
AR 265	917	Volvic	Réserve foncière (ancien abri des anciens ST)
ZH 3	705	Le Colombier	Réserve Naturelle
ZH 157	224	Le Bourg	Extension cimetière
ZH 163	407	Le Bourg	Extension cimetière
ZH 188	266	Le Bourg	Extension cimetière
ZH 192	509	Le Bourg	Extension cimetière
ZH 196	181	Le Bourg	Extension cimetière
ZH 197	21	Le Bourg	Extension cimetière
ZK 208	831	La Pigotte	Artisanat
ZL 406	953	La Combe	Piscine
ZL 407	1 140	La Combe	Piscine
ZM 46	1 208	Le Cessard	Piscine
ZM 48	400	Le Cessard	Piscine
ZM 51	1 600	Le Cessard	Piscine
ZM 56	1 683	Le Cessard	Piscine
ZM 60	375	Le Cessard	Piscine
ZM 67	2 043	Le Cessard	Piscine
ZM 77	3 085	Counière	Piscine
ZM 620	377	La Sagne	Emprise giratoire et RD
ZM 622	297	La Sagne	Emprise giratoire et RD

Le prix de cession hors TVA s'élève à **187 594,50 €** auquel s'ajoutent les frais de portage pour un montant de **308,56 €** dont le calcul a été arrêté au 31 mai 2025. La TVA sur marge est égale à **257,84 €** et la TVA sur le prix total est égale à **5 817,77 €**, soit un prix de cession, toutes taxes comprises, de **193 978,67 €**.

La Commune a, d'ores et déjà, réglé à l'EPF Auvergne un montant de **186 500,00 € TTC** au titre des participations et devra régler la somme de **7 478,67 € TTC** au titre du rachat.

Dès la signature de l'acte administratif, l'EPF Auvergne remboursera les frais de portage trop versés pour un montant de 35,59 € ainsi que 7,12 € au titre de la TVA correspondante sur la base d'imposition du prix total.

Ainsi, le **Conseil Municipal**, Mme Laurence DUPONT entendue, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le rachat par acte administratif des immeubles cadastrés listés ci-dessus ;
- **ACCEPTE** les modalités de paiement exposées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à authentifier et signer tout document relatif à cette procédure ;
- **DÉSIGNE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, comme signataire de l'acte.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le : 15.11.2024
Publié ou notifié
le : 19.11.2024

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

